

Arrêté du 31 mars 2014 portant classement d'un emploi de sous-directeur des administrations de l'Etat relevant du Contrôleur général des lieux de privation de liberté

[Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire](#)[Lois et décrets \(LODA\)](#)[Abroge](#)

Date	30/01/2015
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	PRMG1403147A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028814414

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] L'emploi de sous-directeur, secrétaire général du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, est classé dans le groupe III prévu à l' article 3 du décret du 9 janvier 2012 susvisé . [...]

[...]budget, et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Vu le décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, et le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, Vu le décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, Arrêtent :

RÉFÉRENCE

ARRETE PRMG1403147A du 30 janvier 2015, « Arrêté du 31 mars 2014 portant classement d'un emploi de sous-directeur des administrations de l'Etat relevant du Contrôleur général des lieux de privation de liberté ». Disponible sur Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028814414> (consulté le 20 juin 2026).